

Loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Revalorisation des retraites en septembre 2022

Domaine(s) :

- Retraite

La revalorisation anticipée des retraites annoncée il y a plusieurs semaines, a été votée mercredi 3 août par le Parlement dans le cadre de la [loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat](#). [1]

Cette revalorisation, fixée à **4 %**, vise à compenser la montée des prix due à l'inflation en 2022. Elle s'ajoute à la hausse de 1,1 % survenue en janvier 2022.

Cette hausse du niveau des pensions sera versée à partir du paiement de la retraite du mois de septembre, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022 pour les pensions de retraite liquidées avant cette date.

À VOIR AUSSI

[Calendrier 2022 de paiement de votre retraite](#) [2]

Mis à jour le 24/01/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/revalorisation-retraites-en-septembre-2022>